

Pétition



DÉSENCLAVEMENT DU PARC SUDESSOR

**Le Conseil général de l'Essonne
doit respecter son contrat.**

LES TRAVAUX COMMENCÉS DOIVENT SE TERMINER DANS LES DÉLAIS PRÉVUS !

Le Conseil général de l'Essonne a décidé de façon unilatérale et sans prévenir d'arrêter pendant un an les travaux en cours d'exécution dans le cadre du désenclavement du parc sud essor entre la RN 20, le pont-rail et la RD 207.

Cette interruption de chantier est, sur le fond comme sur la forme, **inacceptable**.

- > Que vont devenir les entreprises retenues et leurs salariés ?
- > Comment accepter un chantier laissé à l'abandon pendant de longs mois ?
- > Quel va être l'impact de cet arrêt justifié par des procédures d'acquisition foncière incomplète sur les finances départementales et donc sur le contribuable Essonnien ?

Cette suspension des travaux porte un coup d'arrêt à la dynamique économique de tout un territoire.

Ce projet espéré depuis 30 ans ne peut attendre un an de plus.

Les entreprises des zones d'activités, leurs salariés, leurs clients méritent plus de considération de la part du Département.

Les collectivités partenaires aussi.

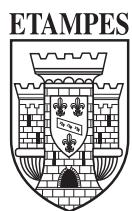
Face aux conséquences désastreuses de cette rupture de contrat de la part du conseil général et au regard de l'enjeu que revêt le désenclavement du Parc SudEssor pour notre territoire et tous ses acteurs économiques, nous exigons du département la reprise et l'achèvement des travaux selon le calendrier prévu.

**Il en va de l'avenir d'un territoire,
de ses entreprises, de ses emplois.**

**Monsieur le Président
du Conseil général,
respectez vos engagements !**

**Maintenez les travaux de désenclavement
du Parc SudEssor et leur financement
pour 2013**

Merci de signer et de faire signer cette pétition.



Pétition à retourner en mairie d'Etampes :
place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits-de-l'Homme - 91150 Etampes

Le développement économique et la création d'emplois passent par la poursuite des travaux !

J'exige du Conseil général le respect de ses engagements selon le calendrier établi.